



Assemblée générale

Distr. limitée
30 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Sixième Commission

Point 155 de l'ordre du jour

**Rapport du Comité spécial de la Charte
des Nations Unies et du raffermissement
du rôle de l'Organisation**

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.6/58/L.18**

**État présenté par le Secrétaire général
en application de l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale**

A. Demande formulée dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 2, 7 et 8 du projet de résolution A/C.6/58/L.18, l'Assemblée générale :

a) Déciderait que le Comité spécial tiendra sa prochaine session du 29 mars au 8 avril 2004;

b) Féliciterait le Secrétaire général de ce qu'il continue de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et appuierait les initiatives qu'il a prises pour résorber l'arriéré du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;

c) Encouragerait le Secrétaire général dans ses efforts persistants pour éliminer l'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, notamment en étudiant les solutions fondées sur la coopération avec les établissements universitaires qui ne compromettraient pas la parution régulière desdits répertoires.



B. Corrélation entre la demande formulée et le programme de travail

2. La demande formulée au paragraphe 2 du projet de résolution a trait a) au sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) du programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹ et b) au chapitre 8 (Affaires juridiques) et au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du projet de budget-programme de l'exercice biennal de 2004-2005².

3. Les dispositions des paragraphes 7 et 8 du projet de résolution A/C.6/58/L.18 se réfèrent également au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 ainsi qu'aux chapitres 3 (Affaires politiques), 4 (Désarmement), 5 (Opérations de maintien de la paix), 9 (Affaires économiques et sociales), 24 (Droits de l'homme), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Aucun crédit n'a été prévu aux chapitres susmentionnés du projet de budget-programme pour la coordination ou l'établissement du *Répertoire*. En conséquence, il n'y a pas de corrélation entre la demande formulée et le programme de travail.

C. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

4. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.6/58/L.18, les activités requises pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 2 seraient les suivantes : le Comité spécial tiendrait sa session au Siège du 29 mars au 8 avril 2004. Le Secrétaire général lui fournirait en conséquence les installations et services dont il a besoin pour s'acquitter de ses travaux.

5. En ce qui concerne les activités liées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* qui sont visées aux paragraphes 7 et 8 du projet de résolution A/C.6/58/L.18, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr. 1), a indiqué dans la décision 10 d), conformément à l'objectif de veiller à ce que l'Organisation axe ses activités sur les priorités définies par les États Membres et compte tenu du volume limité des ressources disponibles, que le *Répertoire* ne devrait plus être établi par l'Organisation. En conséquence, aucun crédit n'a été prévu à cette fin dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

6. Le projet de résolution A/C.6/58/L.18 réitère le mandat établi sur la base de résolutions antérieures, selon lequel les départements du Secrétariat responsables des activités au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), 3 (Affaires politiques), 4 (Désarmement), 5 (Opérations de maintien de la paix), 6 (Affaires économiques et sociales), 24 (Droits de l'homme), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et 29C (Bureau

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1) et rectificatif (A/57/6/Rev.1/Corr.1).

² A/58/6 (Sect. 8) et A/58/6 (Sect. 2).

de la gestion des ressources humaines) seraient également responsables de l'établissement des études du *Répertoire* concernant des articles spécifiques de la Charte des Nations Unies.

7. En ce qui concerne le chapitre 8 (Affaires juridiques), les activités à exécuter seraient notamment les suivantes :

- a) Établissement d'études du *Répertoire* consacrées à des articles spécifiques de la Charte des Nations Unies;
- b) Coordination des efforts visant à établir les études du *Répertoire* et à améliorer les méthodes de travail.

D. Modifications apportées au programme de travail pour 2004-2005

8. Compte tenu des dispositions du projet de résolution A/C.6/58/L.18, le texte explicatif de tous les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 devrait être modifié de manière à amender les produits qui y sont déjà prévus. Sous réserve de la décision que l'Assemblée générale prendra à sa cinquante-huitième session, le texte explicatif modifié sera incorporé à la version finale du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

Produits

Chapitre 2 : Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Paragraphe 2.33 b)

Dans le sous-programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social), ajouter le point suivant à la rubrique « Autres activités de fond » :

- ii) Publications isolées : chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Les activités suivantes devraient être renumérotées en conséquence.

Chapitre 3 : Affaires politiques

Paragraphe 3.41 b)

Dans le sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité), remplacer le point i) de la rubrique « Autres activités fonctionnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) » par le texte suivant :

- i) Publications en série : Supplément No 12 du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (1993-1995)* et chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Chapitre 4 : Désarmement

Paragraphe 4.38 b)

Dans le sous-programme 4 (Suivi, base de données et information), à la rubrique « Autres activités de fond (budget ordinaire) », ajouter le texte suivant à la fin du point i) :

« chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ».

Chapitre 8 : Affaires juridiques
Paragraphe 8.39 b)

Dans le sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), à la rubrique « Autres activités de fond (budget ordinaire) » ajouter le texte suivant à la fin du point i) (Publications en série) :

« chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ».

E. Possibilité de financement

9. Calculées sur la base du coût intégral, les dépenses à prévoir au titre des services de conférence à fournir pour la session de neuf jours en mars et avril 2004 sont estimées à 275 714 dollars. La Section du contrôle de l'organisation des réunions ayant déjà prévu cette session au calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 2004-2005, aucun crédit supplémentaire ne serait nécessaire.

F. Indication des ressources supplémentaires nécessaires

10. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, conformément aux paragraphes 7 et 8 du projet de résolution A/C.6/58/L.18, il faudrait inscrire des crédits supplémentaires à différents chapitres du projet de budget-programme, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, aux fins de la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, conformément au projet de résolution A/C.6/58/L.18

<i>Chapitre</i>	<i>Département/Bureau</i>	<i>Dépenses prévues^d en 2004-2005 (milliers de dollars É.-U.)</i>
2	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	590,1
3	Département des affaires politiques	178,3
4	Département des affaires de désarmement	30,0
5	Département des opérations de maintien de la paix	383,3
8	Bureau des affaires juridiques	82,5
9	Département des affaires économiques et sociales	560,9
24	Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	410,9
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	55,5

<i>Chapitre</i>	<i>Département/Bureau</i>	<i>Dépenses prévues^a en 2004-2005 (milliers de dollars É.-U.)</i>
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines	66,1
Total		2 357,6

^a Aux taux de 2004-2005.

11. En conséquence, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.6/58/L.18 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 357 600 dollars (aux taux de 2004-2005) au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
